

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

VENDREDI 27 MARS 2026
à 18H30
Dans la salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Désignation du secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2026
3. Election du Maire.
4. Détermination du nombre d'adjoints.
5. Election des adjoints au Maire.
6. Lecture de la charte de l'élu local et distribution d'articles du Code général des collectivités territoriales.
7. Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire.
8. Indemnités du Maire et des adjoints au Maire.
9. Majoration des indemnités de fonctions des élus locaux et majoration de ces indemnités
10. Frais de représentation aux agents territoriaux occupant un emploi fonctionnel.
11. Frais de représentation du Maire
12. Habilitation du Maire pour utiliser un véhicule de service dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Saint-Cyr-l'École, le **23 MARS 2026**

Le Maire sortant



Sonia BRAU

B : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.